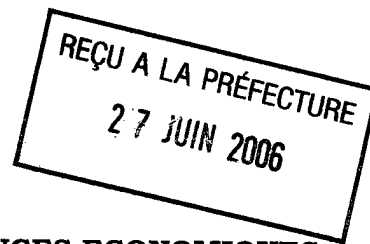


Service instructeur
Direction Générale des Services

2^{ème} Commission- N° 2006/III-2e/14

Service consulté



**ORGANISATION DES AGENCES ECONOMIQUES
ADA - ADIRA - CAHR
CREATION DE "ALSACE INTERNATIONAL"**

Résumé : *Le présent rapport vous présente le projet de création d'une association "Alsace International" chargée du développement à l'international qui se substitue à l'ADA, et les premières réflexions sur l'évolution des missions des agences départementales (CAHR et ADIRA).*

Depuis plusieurs années, l'Alsace doit faire face à des mutations économiques rapides aux conséquences souvent brutales sur les activités et les emplois. En ce qui concerne le développement international, notre région se trouve placée face aux constats suivants :

- l'attractivité auprès des investisseurs étrangers s'est dégradée, et ce notamment en comparaison d'autres régions françaises et européennes. Cela se traduit, entre autres, par le fait que certains territoires, avec lesquels l'Alsace est en concurrence, ont beaucoup progressé dans leurs stratégies et actions d'accueil.
- les performances du commerce extérieur alsacien restent modestes, voire accusent une dégradation. Or, dans un contexte de compétition économique mondiale, la performance des entreprises régionales sur les marchés étrangers constitue un enjeu majeur de développement, et cela tant pour leur développement que pour la pérennité de leurs activités locales.

Afin de trouver des réponses adaptées, le Conseil Général du Haut-Rhin, le Conseil Général du Bas-Rhin et la Région, ont engagé, en septembre 2005, une démarche destinée à améliorer l'efficacité des actions confiées aux Agences de Développement tant dans les domaines de la prospection internationale que de l'accompagnement des entreprises régionales sur les marchés étrangers.

Pour mener cette réflexion, les collectivités ont fait appel à l'expertise d'un cabinet indépendant, la société Katalyse de LYON. Les préconisations de ce cabinet et les réflexions partagées des exécutifs ont conduit à l'élaboration d'un projet dont la présentation a été faite aux personnels des agences réunis ensemble le 13 mars 2006 à SELESTAT.

Ce projet repose sur 2 principes :

- regrouper l'ensemble des moyens d'action à l'international,
- conserver un ancrage et une présence forte sur le terrain.

La mise en œuvre de ce projet repose sur la création d'une association "Alsace International" qui se substituera à l'ADA, et sur l'évolution des missions des agences départementales.

"Alsace International" sera chargée à la fois de la prospection et du développement à l'international : stratégie de développement du territoire, promotion du territoire, détection de projets, prospection, accueil d'entreprises avec le CAHR et l'ADIRA, promotion des entreprises à l'international, information sur les marchés, les pays, accompagnement du développement d'activités à l'étranger, recherche de partenaires.

De façon pratique, l'ensemble des équipes internationales des trois agences seront transférées ou rattachées à "Alsace International". Les bureaux à l'étranger et les contrats avec les prestataires étrangers seront gérés par "Alsace International."

Le CAHR et l'ADIRA conserveront leurs activités de développement local. Ils interviendront dans l'accueil d'entreprises en soutien à "Alsace International", et en particulier pour mettre en œuvre des actions liées à l'installation, l'accompagnement et le suivi des implantations d'entreprises.

"Alsace International" disposera de trois implantations : Colmar, Mulhouse et Strasbourg, dans les locaux actuels de l'ADA, du CAHR et de l'ADIRA, et ceci afin de favoriser des liens très forts entre les activités des trois agences.

J'ai par ailleurs demandé que le Directeur de la future association Alsace International s'installe à Colmar.

En ce qui concerne le budget de la nouvelle structure, il fait encore l'objet de discussions entre les trois collectivités.

A cet égard les deux Départements demandent à ce que :

- globalement les Conseils Généraux et le Conseil Régional contribuent aux budgets des agences économiques à un niveau constant par rapport à la situation actuelle.
- la Région maintienne une participation aux budgets des agences départementales pour leur permettre de répondre pleinement à leurs missions recentrées sur le développement de l'endogène.

A l'occasion du premier exercice, les deux tiers des activités de l'agence seront consacrés à la prospection. Le quart des moyens sera réservé à l'accompagnement du développement international des entreprises régionales. Dans les trois prochaines années, un effort important devra être accompli pour accentuer les actions de développement à l'étranger proposées aux entreprises régionales. Il conduira à une répartition égale des moyens consacrés à la prospection et au développement international.

Pour mettre en œuvre ces orientations, un nouveau directeur général sera recruté.

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 JUIN 2006

La nouvelle structure sera composée de trois collèges :

- les collectivités territoriales (la Région Alsace, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)
- les entreprises ayant une implantation en Alsace
- et les autres partenaires (AFII, CRCI, CCI, pôles de compétitivité et d'excellence alsaciens...)

Le CAHR et l'ADIRA seront par ailleurs membres de droit de l'association.

La gouvernance d'"Alsace International" sera assurée par un Comité stratégique et par un Comité exécutif.

A ce stade des travaux, les comités pourraient être organisés comme suit :

- ↳ Le Comité stratégique sera constitué de sept membres (le Président et deux élus de la Région, le Président ou son représentant et un membre de chaque département). Le premier Vice-Président du Comité stratégique sera issu du Conseil Régional d'Alsace. Les deux Vice-Présidents représenteront les deux autres collectivités. Le Comité stratégique déterminera le budget et définira les orientations de l'association. Il se réunira au moins deux fois par an dans la phase de démarrage des activités.
- ↳ Le Comité exécutif sera l'équivalent du Conseil d'Administration, et sera également composé de sept membres : trois représentants du Comité stratégique (un par collectivité), deux représentants des entreprises, un représentant des partenaires et enfin le Directeur Général d'"Alsace International".

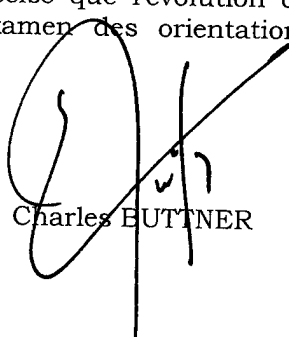
Ce Comité, présidé par un chef d'entreprise (probablement Haut-Rhinois), définira et veillera à la mise en œuvre et au contrôle du programme d'actions, des objectifs et des moyens. Quatre réunions au minimum seront tenues chaque année.

Des conventions seront conclues entre les trois collectivités et les agences de développement.

Enfin pour compléter ce dispositif, une étude stratégique et de positionnement d'Alsabail est en cours, en accord avec la SADE également actionnaire d'Alsabail.

Je vous prie de bien vouloir

- ↳ approuver les orientations proposées par le Cabinet Katalyse qui poursuit par ailleurs sa mission pour accompagner les mutations envisagées;
- ↳ mandater le Président pour poursuivre les discussions destinées à l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs avec le CAHR et son repositionnement sur l'endogène tout en conservant, bien entendu, un lien avec Alsace International pour l'accueil d'entreprises ;
- ↳ donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir et autoriser leur signature, étant précisé que l'évolution du dossier fera l'objet d'une présentation à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires pour 2007 en octobre 2006.


Charles BUTTNER